

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2014

Le trente mars deux mil quatorze à dix heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle du Château, rue Jules Ferry, conformément à l'arrêté municipal en date du 24 mars 2014, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire sortant.

**Date de convocation** : 25/03/2014

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

## **ETAIENT PRESENTS** :

Pascale BENGIN- Marie-Françoise DELLOUE JETTE- Raymond DENHEZ – Christophe FERON- Daniel FIEVET- André Marie FORRIERRE- Isabelle GALLOIS- Gisèle GARREAU TAISNE- Laurent HUTIN – Julien LALAUX- Robert LANGLET - Franck LEFEBVRE – Chantal MAILLY WAEYENBERGE Monique MILHEM HIBOUX - Annie PATTE CAMBAY- Agnès PETYT POULET- Logan RAMETTE-Floriane THIELAIN - Yves WAYEMBERGE -

**Quorum fixé à 10**

**19 conseillers présents** : le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance.

## **1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

La séance a été ouverte sous la Présidence de Daniel FIEVET, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

**Floriane THIELAIN est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.**

## **2. ELECTION DU MAIRE**

### **- Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents au conseil municipal, Raymond DENHEZ, a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré dix-neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il en ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Raymond DENHEZ demande que les candidats se fassent connaître. Monsieur Daniel FIEVET se déclare candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.

A l'appel de leur nom, les conseillers votent à bulletin secret (passage par l'isoloir).

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin** :

- Nbre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
- Nbre de votants	19
- Nbre de suffrages déclarés nuls par le bureau	3
- Nbre de suffrages exprimés	16
- Majorité absolue	9

**DANIEL FIEVET**

**16 VOIX.**

Monsieur FIEVET ayant obtenu un nombre de voix supérieur à la majorité absolue a été proclamé Maire, élu au premier tour de scrutin.

Il a été immédiatement installé dans ses fonctions.

**La séance se poursuit sous la présidence de Daniel FIEVET Maire.**

## **3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Le président a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit CINQ adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de CINQ adjoints.

**Au vu de ces éléments le conseil municipal, par 16 voix POUR et 3 CONTRE, a fixé le nombre des adjoints au maire de la commune à CINQ**

#### 4. ELECTION DES ADJOINTS

Le Président a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les conseillers municipaux. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Le conseil a laissé deux minutes pour le dépôt auprès du Maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

A l'appel de leur nom, les conseillers votent à bulletin secret (passage par l'isoloir).

##### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

- Nbre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
- Nbre de votants	19
- Nbre de suffrages déclarés nuls par le bureau	3
- Nbre de suffrages exprimés	16
- Majorité absolue	9

##### **LISTE DE Mme ANNIE PATTE-CAMBAY**

**16 VOIX.**

La liste de Mme Annie PATTE-CAMBAY ayant obtenu un nombre de voix supérieur à la majorité absolue a été proclamée élue au premier tour de scrutin.

Sont donc proclamés élus :

- 1 <sup>er</sup> adjoint	Annie PATTE-CAMBAY
- 2 <sup>e</sup> adjoint	André-Marie FORRIERRE
- 3 <sup>e</sup> adjoint	Franck LEFEBVRE
- 4 <sup>e</sup> adjoint	Gisèle GARREAUD-TAISNE
- 5 <sup>e</sup> adjoint	Yves WAYEMBERGE

L'ordre du jour étant épuisé et les conseillers n'ayant pas de questions, le Maire lève la séance, il est 11h25.

Suivent les signatures  
Le Maire,

les Conseillers Municipaux,